

<http://snapatsi.fr>



Avancement au titre de l'année 2013

Les CAP Régionales se réuniront au cours du 2ème trimestre 2012 et la CAP Nationale se réunira le 18 octobre 2012.

Elles se prononceront sur les avancements au grade de :

- Secrétaire administratif de classe normale
- Secrétaire administratif de classe supérieure
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2013*.

Secrétaire administratif de classe normale	Etre fonctionnaires de catégorie C et justifier d'au moins 9 ans de services publics
Secrétaire administratif de classe supérieure	Etre SACN au 6 ^{ème} échelon depuis au moins un an et justifier de 5 ans de services publics dans un corps de catégorie B
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Etre SACS au 6 ^{ème} échelon depuis au moins un an et justifier de 5 ans de services publics dans un corps de catégorie B

Conformément à la jurisprudence, la condition d'appréciation des services effectifs peut être considérée comme satisfaite non à la date anniversaire à laquelle l'agent peut justifier des services effectifs mais la veille.

Si vous remplissez les conditions d'avancement, prenez contact avec votre délégué SNAPATSI dans les meilleurs délais

B

**E
I
R
O
G
E
T
A
C**

Bureau
National

01.55.34.33.20